



for a living planet®

Site EMERAUDE Hérémence



© Melanie Rutz, Basel

Site-Nr 96

Le site se situe dans une vallée latérale de la vallée du Rhône, en rive gauche au centre du Valais central. Il est sis sur les communes d'Hérémence, de Mase, de St- Martin et de Vex. Le relief est marqué par la jonction de 2 rivières la Borgne et la Dixence, résultant en la présence de zones alluviales et de coteaux escarpés. On y trouve également les célèbres Pyramides d'Euseigne, formées par érosion dans un terrain morainique et coiffée de chapeaux de pierre. Cette structure géologique particulière en fait un lieu d'intérêt scientifique et touristique. Le paysage, marqué par le relief fluvio-glacière, présente en alternance des versants escarpés et bien exposés, propice au développement de pelouses steppiques et de prairies maigres. Sur les coteaux, le milieu forestier est essentiellement composé de pinèdes thermophiles, bordées de lisières herbacées et buissonnantes. Dans les contextes de sécheresse plus intense, les terrains sont peuplés par des chênaies pubescentes. Les prairies de fauches et les pâturages viennent compléter le tableau, entrecoupés de haies semi-rudérales. Les vergers sont encore remarquablement bien représentés aux alentours des différents villages qui occupent le site. Au bord des cours d'eau, la dynamique alluviale permet le renouvellement cyclique de milieux pionniers, à l'image des bancs de sables. Les conditions d'humidité plus soutenue en bordure de rivières favorisent également le développement de forêts de feuillus et de pessières. Le site comprend 2 zones bénéficiant de protections cantonale et nationale (cf §1). Premièrement, les pyramides d'Euseigne et ses alentours ont fait l'objet d'une décision de protection et de gestion selon l'inventaire fédérale des paysages d'importance nationale. Deuxièmement, le site inclut également une partie du périmètre de la vallée de la Borgne qui fait l'objet d'un arrêté de protection cantonale. Plusieurs espèces de la liste Emeraude sont signalées sur le site d'Hérémence, dont 2 espèces de chauves-souris, le grand et le petit rhinolophe fer à cheval (*Rhinolophus ferrumequinum* et *R. hipposideros*). Le maintien de leurs populations dépend grandement de la préservation de vergers extensifs, de zones alluviales et de éléments structuraux leurs assurant le déplacement entre les dortoirs et les lieux de chasses. La richesse des structures apportées par les milieux forestiers et arbustifs ainsi que les haies qui

agrémentent les milieux agricoles, est favorable à l'écaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*), un lépidoptère devenu rare en Europe mais qui trouve en Valais - du moins pour le moment - un habitat favorable à son développement. Les forêts claires de feuillus, en particulier celles qui bordent les zones alluviales, constituent également une aubaine pour d'autres espèces de lépidoptères, tel que le petit Mars changeant (*Apatura ilia*), figurant parmi les espèces de papillons protégés dans le cadre cantonal. Les milieux ouverts exposés sur les coteaux et plus particulièrement les milieux prairiaux secs assurent le maintien de population d'orthoptères thermophiles peu fréquents. Tel est certainement le cas de l'oedipode soufrée (*Oedaleus decorus*), considérée comme éteinte en Valais, mais dont la présence pourrait être plus étendue que prévue.

2. Liste des communes localisées sur le site

Hérémece
Mase
Saint-Martin (VS)
Vex

3. Liste des espèces Emeraude présentes sur le site:

GROUPE	GENRE	ESPECE	FRANCAIS
Lépidoptères	Callimorpha	quadripunctaria	Ecaille chinée. Ecaille rouge
Mammifères	Rhinolophus	ferrumequinum	Grand rhinolophe fer à cheval
Mammifères	Rhinolophus	hipposideros	Petit rhinolophe fer à cheval

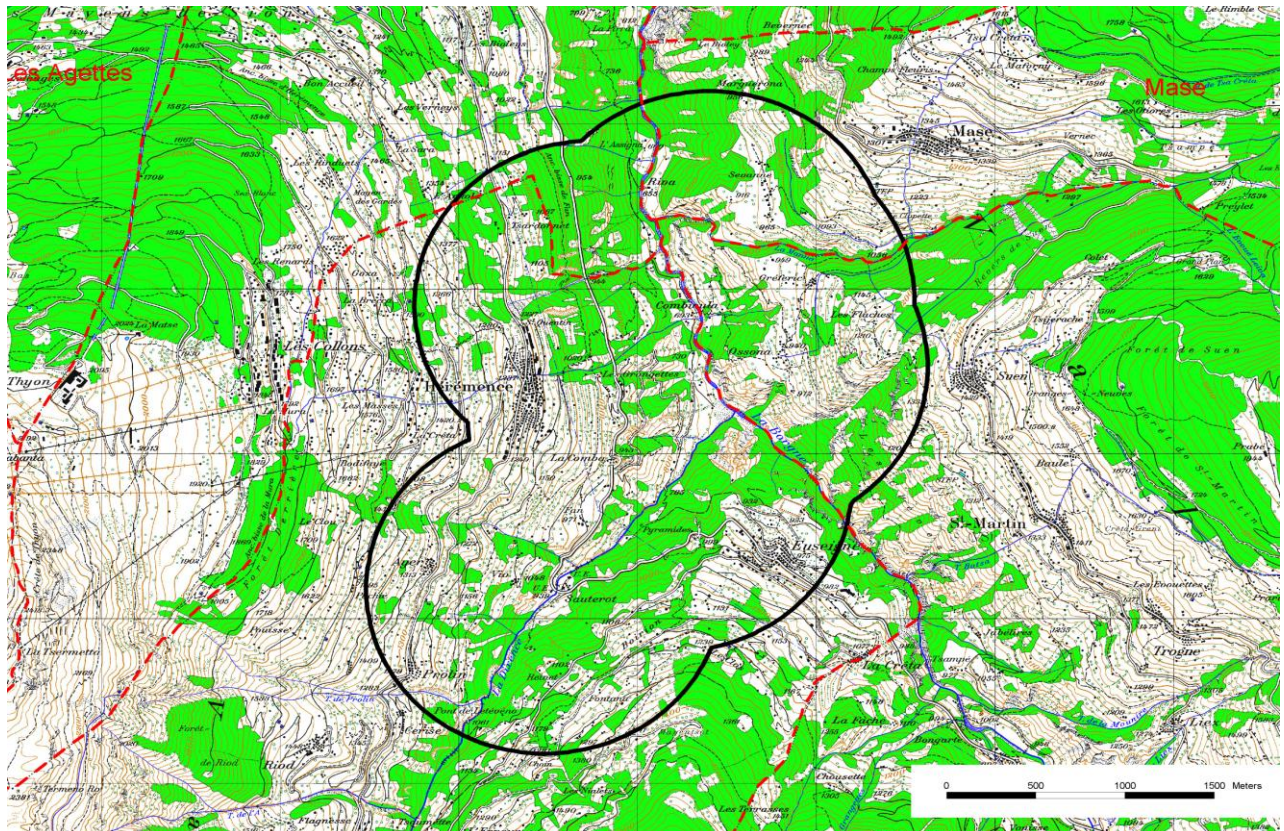
4. Types de milieux naturels présents sur les site:

forestiers
haies, lisières
prairiaux secs
rocheux, alluviaux

5. Périmètre hypothétique*

Hérémece (96) VS

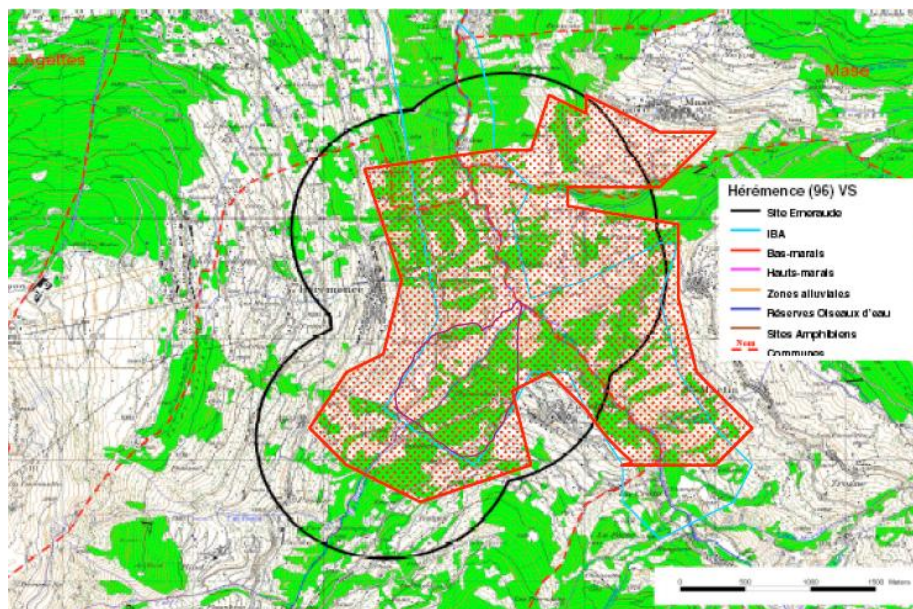
-  Site Emeraude
-  IBA
-  Bas-marais
-  Hauts-marais
-  Zones alluviales
-  Réserves Oiseaux d'eau
-  Sites Amphibiens
-  Communes



© 2008 swisstopo (JD082807)

* Le 'périmètre hypothétique' est défini d'après une méthode standardisée, basée sur des données géographiques d'observation d'espèces, datant de la période entre 1973 et 2003. Le 'périmètre validé**' quant à lui présente une validation biologique et géographique faite par des experts. Le périmètre validé peut ainsi dévier du périmètre hypothétique. Les personnes intéressées à la validation de périmètres encore non-validés peuvent d'annoncer auprès de la direction du projet.

Périmètre validé**



© 2008 swisstopo (JD082807)

Validation: Yann Clavien & Ralph Imstepf 2005

Le document avec toutes les informations sur la validation peut être téléchargé:

www.emeraude.wwf.ch

Le WWF a pour objectif de stopper la dégradation de la nature et de construire un avenir dans lequel les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

Partout dans le monde, le WWF s'engage pour:

- la conservation de la diversité biologique,
- l'exploitation durable des ressources naturelles,
- la diminution de la pollution et des habitudes de consommation néfastes pour l'environnement.



WWF *for a living planet*®

WWF Suisse

Chemin de Poussy 14
1214 Vernier

Tél: +41 22 939 39 90
Fax +41 22 939 39 91
service-info@wwf.ch
www.wwf.ch